

# Grille Tarifs Transactions Immobilières : Honoraire Charge vendeur

(Applicable à compter du 01/07/2018)

# <u>Maison – Appartement – Terrain (Hors garage) :</u>

JUSQU A 120 000 €	FORFAIT	6 000 €
DE 120 001 A 300 000 €		4.9 %
SUPERIEUR A 300 001 €		4.5 %

**Locaux commerciaux**: 5%

**Garage Forfait 2000€** 

Programme neuf: Selon barème promoteur entre 3% TTC et 10% TTC

#### PRECISION: LES HONORAIRES AGENCE SONT REGLEMENTES!

Les agents immobiliers sont soumis aux dispositions générales d'information du consommateur prévues aux Code de la consommation, et précisées, à compter du 1er avril 2017, par **l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs** par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Le non-respect des règles de publicité est puni par une amende administrative de 3 000 euros pour une personne physique et de 15 000 euros pour une personne morale (article L.131-5 du Code de la consommation).



# **Grille Tarifs Locations Immobilières:**

#### Barème Maison & Appartement:

Plafonds d'honoraires (dus par le locataire) par zone :
zone très tendue, le plafond est fixé à 12 € /m2de surface habitable
zone tendue, le plafond est fixé à 10 € /m2de surface habitable
hors zone tendue, le plafond est fixé à 8 € /m2de surface habitable
Pour l'état des lieux rajouter 3€ /m2de surface habitable

Les honoraires à la charge du propriétaire bailleur demeurent librement fixés par notre agence sans pouvoir être inférieur aux honoraires payés par le locataire.

### **REPARTITION DES HONORAIRES AGENCE**

